

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale ANTES Mardi 14 Mars 2023 Les Hauts-Geneveys

# Présent·e·s:

Patricia Jaquet, Françoise Jaquet, Dominique Dey, Annie Chognard, Jean-Pierre Oeuvray, Caroline Pages, Blaise Geiser, Brigitte Fornachon, Hélène Rognon, Sylvie Fontana, Michel Taillard, Jean-Louis Rouiller, Corinne Guyot-Braichet, Guillaume Gubler.

# Excusé·e·s:

Lucie Esposito, Yanne Gachoud, Michel Cattin, Nuria Lang, Yvan Pouly, Daniel Vacheron, Anne Laure Montandon, Eric Roy, Julian Dupraz, Muriel Bovay-Schneider, Diana Lehmann.

# Ordre du jour:

- 1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 mars 2022
- 2. Adoption des rapports des délégué·e·s
  - a. Commission Faîtière (ex niveau1), par Sylvie Fontana
  - b. Commission CPCN (Caisse de Pension Canton de Neuchâtel), par Dominique Dev
  - c. Commission PSDMD (Prends Soin De Mon Doudou), par Blaise Geiser
  - d. CPPC par Brigitte Fornachon
  - e. Commission OrTra Santé-social Neuchâtel, par Brigitte Fornachon
  - f. Commission Tripartite Romande, par Annie Chognard
  - g. Commission Formation, par Jean-Pierre Oeuvray
- 3. Rapport du Comité par la co-présidente Caroline Pages et discussion quant à l'avenir de l'ANTES.
- 4. Rapport de la secrétaire-comptable Patricia Jaquet, et adoption des comptes 2022.
- 5. Adoption du budget 2023.
- 6. Distribution des Pvs du comité de l'ANTES (statuts).
- 7. Comité: démissions et nominations.
- 8. Divers.

# 1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 Mars 2022 :

Le PV de la dernière AG est approuvé, sans modification

# 2. Adoption des rapports des délégué·e·s

# a. Commission faîtière:

Nous avons confirmation que 7 institutions sur 14 sont ou seraient démissionnaires de l'ANMEA dès le 31 décembre 2023. (Fondation Carrefour, CP Malvilliers, L'Enfant c'est la Vie, Sombaille Jeunesse et Jeanne Antide, Fondation Sandoz, Fondation Les Perce-Neige, Fondation Les Billodes).

Un comité de transition est nommé, comprenant 6 personnes : 3 représentants des démissionnaires et 3 représentants des « restants ».

Des propositions pour la CCT-ES seront faites, par ce comité, à la Commission Faîtière dès le 01.01.2024.

Il a été demandé aux directions de chaque institution d'être transparentes vis à vis des employé·e·s dès que des décisions seront prises.

# b. Commission CPCN:

Rien à ajouter, sinon que la CPCN s'en sort bien malgré l'inflation.

#### c. Commission PSDMD:

Merci de changer l'en-tête du document : mettre à la date du 14 mars 2023 et rectifier la date de remise à disposition par le 23.02.2023.

Blaise demande un e remplaçant e puisqu'il quitte le comité.

### d. Commission CPPC:

Le groupe de travail planche sur l'équivalence ES-HES, réflexion sur une période de transition.

Le tableau de classification est en réévaluation.

Hélène Rognon sera suppléante ANTES à la commission, en prévision du départ prochain à la retraite de Brigitte.

# e. Commission OrTra Santé-social:

Le système de formation a beaucoup changé.

Les professions AFP sont en augmentation!!

# f. Commission Tripartite Romande:

Cette commission est et serait intéressante pour toute personne en activité, par les échanges et informations partagées.

# g. Commission Formation:

Isabelle Guggisberg et Paul De Montmollin ayant fait connaître leur départ, Jean-Pierre refait la demande de personnes intéressées pour intervenir dans cette commission, *nul besoin de participer à tous les comités*.

Rappel que les formations sont offertes aux adhérent.e.s ANTES.

Les rapports des différentes commissions sont adoptés.

Avec remerciements à leurs auteurs.trices.

# 3. Rapport du Comité par la co-présidente Caroline Pages et discussion quant à l'avenir de l'ANTES

Merci aux personnes qui ont envoyé des messages de soutien et de remerciements au Comité.

Avis de démissions au sein du Comité de Mme Françoise Jaquet, de M. Blaise Geiser, de M. Samuel Frochaux. Et, au sein de la Commission Formation, de Mme Isabelle Guggisberg et de M. Paul De Montmollin.

L'ANTES continue sa mission, et souhaite encore et toujours votre implication (participation aux séances du comité, reprise d'un poste vacant : vice-présidence, suppléance à la Commission Faîtière, commission PSMD, commission formation). N'oubliez pas que la revalorisation salariale doit beaucoup aux actions de l'ANTES : réunions avec les syndicats, pétition et signatures...

Comment nous faire connaître par les professionnel·le·s arrivant dans les institutions ? Démarchage dans les Ecoles Sociales, dans les institutions ; Faire une vidéo de présentation...

Une collaboration plus étroite avec les syndicats peut-elle être viable et vivable ? Nous perdrions notre indépendance et notre statut d'association !

Ce point de collaboration sera rediscuté dans les séances du comité et à la prochaine assemblée ; nous attendons votre avis !

Le rapport du Comité est adopté. Merci à notre co-présidente Caroline.

# 4. Rapport de la secrétaire-comptable Patricia Jaquet et adoption des comptes 2022 Rapport adopté avec nos remerciements.

# 5. Adoption des comptes 2023

- Poste 611: Post finances demande des frais importants pour notre compte.
  Il est admis de virer ce compte sur BCN, afin de ne plus payer ces frais jugés inadéquats...
- Poste 612 : La somme attribuée pour l'assurance est maintenue à hauteur de CHF 100.-.
- Poste 613: La cotisation CCNC sera apurée cette année. Règlements 2022 et 2023.
- Poste 644: Cette somme de CHF 20'000,- est allouée aux associations locales suivantes; Bartim'habits, Lire et Ecrire, Collectif Partage et l'AMAR. Cela a été décidé à l'AG 2022 et cette décision ne sera pas reportée chaque année.

Discussion autour de la fortune de l'ANTES. Comment la faire profiter au fonctionnement de l'association et à ses adhérent es ?

Idées: plus de soutien aux formations (actuellement le soutien financier aux formations est à concurrence de CHF 500.-), continuer les formations intéressantes, soutenir les actions de certains jeunes (scolaires, sportives... Sous forme de concours de projets...), diminuer la cotisation...

Nous décidons, dans un premier temps d'augmenter le budget « plaquette » à CHF 10'000.-, en vue de réaliser une vidéo de présentation de l'ANTES

Le budget 2023 est adopté avec les remarques émises et le montant de CHF 10'000.dans le poste 690 (plaquette).

# 6. Distribution des Pvs.

Dans l'article 17 de notre statut, il est spécifié que « Les Pvs sont distribués par email, mis à disposition pour lecture dans les institutions et peuvent être consultés par tou-te-s les travailleur-euse-s soumis-e-s à la CCT-ES »

## 7. Comité: Démissions et nominations.

# Démissions :

Jaquet Françoise et Geiser Blaise. Merci à eux pour leur soutien infaillible sur lequel nous avons pu nous appuyer, surtout durant la crise COVID.

Merci également à Samuel Frochaux, à Paul De Montmollin et à Isabelle Guggisberg pour leur travail au sein de l'ANTES. Nous leur souhaitons tout le meilleur pour la suite.

# Nominations du Comité:

Présidence : Madame Pages Caroline

Vice-présidence : -

Membres du comité : Chognard Annie, Dey Dominique, Fontana Sylvie, Fornachon

Brigitte, Oeuvray Jean-Pierre et Rognon Bologna Hélène,

Secrétaire-comptable : Jaquet Patricia

Nous rappelons que les séances du Comité sont ouvertes à tous et toutes, sans engagement, pour partager votre situation, échanger sur votre quotidien.

Un lundi par mois, de 9h à 11h, à la Fondation Les Perce-Neige, (Hauts-Geneveys).

Prochaines dates: les lundis 24 avril, 15 mai, 12 juin et 28 août.

# 8. Divers:

Dans les statuts de L'ANTES. Il est procédé aux changements suivants :

### Article 12:

En lieu et place de « Elle nomme chaque année deux vérificateurs de compte et un suppléant choisis en dehors du Comité et rééligibles une fois », il sera noté :

« L'ANTES fait contrôler ses comptes chaque année par une fiduciaire indépendante. »

# Article 5:

Il sera noté;

- « Font partie de l'ANTES, les membres qui exercent leur profession, quelle qu'elle soit, dans un établissement spécialisé du canton de Neuchâtel, appliquant la CCT-ES dans l'Education, soumis à la CCT-ES.
- a) Les membres actif·ve·s sont les travailleur·euse·s soumis·e·s à la CCT-ES » Ceci afin d'englober, sans restriction aucune, tous.tes les employé.e.s concerné.e.s par la CCT-ES.